

vernement des Etats-Unis, et ce document est la base d'après laquelle nous avons proposé d'entamer de nouvelles négociations pour l'obtention d'un traité de commerce. Ce document a paru, je crois, dans presque tous les journaux du pays.

M. CHARLTON : Quand ce document a-t-il été soumis au gouvernement des Etats-Unis ?

M. FOSTER : Si mon honorable ami veut bien se contenir quelque peu, je lui procurerai d'autres informations dont il me paraît avoir besoin, s'il se trouve dans la même position que mon honorable ami, le député d'Oxford sud (sir Richard Cartwright). Le document dont je viens de parler indique la base d'après laquelle le gouvernement canadien propose d'entamer de nouvelles négociations avec les Etats-Unis. Ce document a été, pendant des mois, en la possession du gouvernement des Etats-Unis, qui a différé comme l'on sait les négociations. Mais je puis dire, sans entrer dans les détails que feront connaître les documents, que, en dépit de toutes les plaisanteries de mon honorable ami, nous ne nous sommes pas rendus à Washington sans avoir reçu une invitation préalable ; nous y sommes allés aussitôt après avoir reçu l'invitation faite par le Secrétaire d'Etat lui-même.

Quelle que soit la tournure des événements qui ont suivi ; qu'il soit été désirable ou non de différer les négociations jusqu'au 12 octobre ou jusqu'à une tout autre date, le gouvernement canadien n'en est pas responsable, et le parti libéral-conservateur ne peut être blâmé pour ce retard. Le gouvernement canadien s'est montré conséquent, d'abord, en déclarant qu'une porte pour les négociations était ouverte, qu'une délégation serait envoyée à Washington après le 5 mars ; il s'est montré, de plus, conséquent en envoyant cette délégation et en se montrant prêt à retourner à Washington le 12 octobre, pour faire ce qu'aucun gouvernement canadien, depuis 1866, n'avait reçu la demande de faire, c'est-à-dire, pour discuter la question commerciale, ou la question des rapports qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, en vue d'améliorer définitivement ces rapports.

Les explications que je donne présentement, seront appuyées par les documents officiels, et je ne puis voir où nous avons été inconséquents, où nous avons nui aux intérêts du Canada, ou fait quelque chose que tout gouvernement favorable à la réciprocité commerciale n'aurait pas dû faire.

Dès que la porte a été ouverte, nous sommes entrés. Si les négociations n'ont pas progressé de manière à nous permettre d'offrir un résultat tangible, le gouvernement n'en est pas responsable. Il peut y avoir des raisons secrètes qui nous feront connaître plus tard pourquoi les négociations n'ont pas été poussées plus rapidement vers une conclusion.

Mon honorable ami pensait évidemment au fait qu'un grand nombre de membres de cette chambre sont ici pour la première fois ; il paraît aussi croire qu'ils n'ont probablement jamais lu aucun de ses discours, et, par suite, il a cru de son devoir pour les éclairer de répéter, ici, ce soir, les meilleures parties de quelques quatre ou cinq discours prononcés par lui devant cette chambre. Or, ces discours ont déjà été réfutés, et il n'est pas nécessaire d'y répondre encore. Il a pris à partie la ligne de conduite suivie par le Canada envers les Etats-

Unis ; il s'est efforcé de démontrer à son point de vue, avec son plus grand sérieux, en s'appuyant sur sa position qui s'impose à l'attention publique, ici, aux Etats-Unis et ailleurs ; il s'est efforcé de montrer que le Canada, que le gouvernement canadien a été l'agresseur et le coupable ; il a essayé de nuire aux relations qui existent entre les Etats-Unis et le Canada ; il s'est conduit ainsi presque avec malice et préméditation, et il a, par ce moyen, placé les Etats-Unis dans l'impossibilité d'entamer avec nous des négociations pour l'établissement de relations commerciales basées sur des conditions pouvant assurer un heureux résultat.

M. l'Orateur, les négociations en 1866, auxquelles j'ai pris une certaine part, et les négociations depuis cette date, auxquelles d'autres membres de ce gouvernement ont pris une part plus active que moi, ont été faites avec droiture, aux yeux de la chambre et du pays. Non seulement dans les débats, ici, mais dans les documents publics et dans la presse, ces négociations ont été clairement expliquées à tous.

M. l'Orateur, je veux déclarer ici, ce soir, qu'aucun homme sans préjugés ne peut étudier ces négociations, et les démarches du gouvernement canadien à ce sujet, dans en venir à la conclusion à laquelle en est venu franchement le gouvernement anglais, que, dans tout cela, le Canada n'a fait que son devoir et n'a pas outrepassé ses droits et responsabilités, ni la considération que, dans les circonstances, il se devait à lui-même.

Ce n'était pas une preuve de ressentiment contre les Etats-Unis que de leur accorder gratis le droit de pêche pour une saison, et de leur donner ce droit cordialement, dans l'espoir d'arriver à une entente sur cette question. Dans toute cette affaire, et dans la protection des droits des pêcheries qui nous étaient garantis par le traité de 1818, le soin, la prévoyance, l'esprit de courtoisie et de tolérance, et en général l'omission, sur une si longue côte et sur une si immense étendue, de toute action de nature à créer quelques ennuis, sont autant de témoignages en faveur de l'esprit avec lequel le gouvernement a agi pendant une période aussi critique. Sans rien sacrifier des droits de ce pays, il n'a donné aucune cause raisonnable d'irritation au grand pays situé au sud de nous.

Maintenant, M. l'Orateur, on a beaucoup critiqué la politique du gouvernement. Puis-je, à ce sujet, retourner en arrière, et poser une question ? L'opposition voudra-t-elle bien nous dire ce qu'est sa politique ? Nous désirons vivement l'apprendre. S'il existe un remède, nous voulons savoir quel est ce remède. Si vous avez découvert ce remède, ne le tenez pas en réserve, mais donnez-le-nous, et cela, dans tous ses détails.

On a beaucoup parlé de division dans les rangs du parti conservateur. N'y a-t-il pas de division dans les rangs de l'opposition ?

Mon honorable ami a déclaré que cette politique devrait être la réciprocité absolue, le libre échange avec les Etats-Unis, comportant des distinctions contre tout autre pays. Il ne nie pas cela, ce soir. Mon honorable ami qui a son siège quelque peu en arrière de lui, et qui entre dans le moment, (M. Scriver), déclarait, avant les élections, dans une assemblée publique, dans son comté, que s'il devait y avoir des distinctions contre la Grande-Bretagne, pour sa part, il n'avait pas confiance en cette politique. N'y a-t-il pas là l'occasion d'une conférence amicable entre l'honorable député de